

FICHE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Accueil événementiel

Site de La Défense

Sommaire

Présentation	3
Les structures (tentes, échafaudages, gradins...) et constructions	4
<i>Etude de faisabilité des événements</i>	4
<i>Note de calcul et contrôle.....</i>	4
Logistique	6
<i>Accès au site - horaires.....</i>	6
<i>Livraisons et reprise de matériels et d'engins de manutention</i>	6
Montage - Exploitation - Démontage	7
Services	8
<i>Electricité.....</i>	8
<i>Mise à la terre</i>	8
<i>Eau.....</i>	9
Annexes	10

Présentation

À cinq minutes de la place de l'Etoile, La Défense bénéficie d'une desserte exceptionnelle et d'une accessibilité maximale par tous les moyens de transports.

Située dans le prolongement de l'axe historique sur une superficie de 160 hectares, La Défense est le premier quartier d'affaires européen avec 400 entreprises mais c'est aussi un lieu de vie. Ce vaste site piétonnier est quotidiennement fréquenté par 160 000 salariés qui voisinent avec 20 000 résidents, 8 000 étudiants, 600 000 personnes en transit quotidien ; il accueille également 8 millions de touristes par an.

L'établissement public Defacto a pour mission la gestion, la promotion et l'animation de l'espace public du quartier d'affaires qu'il met à la disposition des organisateurs d'événements le temps d'une manifestation culturelle, sportive, caritative ou commerciale, publique ou privée. Ces espaces appartenant au domaine public voient leur occupation régie par la signature d'une convention d'occupation temporaire (C.O.T.) et par l'acquittement d'une redevance ainsi que par un ensemble de règles, de recommandations et de procédures à suivre par les organisateurs pour pouvoir y accéder et permettre in fine le succès de leur événement.

La présente fiche technique et logistique s'adresse aux organisateurs d'événements en complément du Règlement d'Occupation du Domaine Public de la Défense.

Au sein de la Direction Marketing, une équipe est dédiée à l'accueil et à l'accompagnement de l'organisation des événements. L'interlocuteur à contacter pour toute question d'ordre technique ou logistique est le régisseur/coordinateur technique.

Xavier DUVERNAY
xduvernay@defacto.fr
06 88 03 00 48
ou 01 46 93 03 42

Les structures (tentes, échafaudages, gradins...) et constructions

Etude de faisabilité des événements

Pour des raisons techniques et de sécurité, l'organisateur doit remettre à Defacto en amont de l'opération un dossier détaillant la méthodologie et la logistique envisagées pour apporter, monter, exploiter, démonter et évacuer l'ensemble des matériels (camion, chariot élévateur, tente, structure, décoration etc). Les équipes de Defacto sont chargées de s'assurer de la validité de ce dossier et d'obtenir si c'est nécessaire des compléments d'informations.

Les informations suivantes sont indispensables à l'étude de faisabilité de l'événement par les équipes techniques de Defacto :

- le plan d'implantation de l'ensemble des structures et des aménagements intérieurs,
- les fiches techniques du constructeur/fournisseur en français accompagnées d'un visuel,
- les dates et les horaires de livraison, de montage, d'exploitation de démontage et de reprise,
- la liste des prestataires appelés à intervenir durant la manifestation,
- une estimation chiffrée du public attendu.

Lors de la mise en place d'un chapiteau, d'une tente ou d'une structure destinés à recevoir un public supérieur ou égal à 50 personnes, un dossier de sécurité doit être transmis à Defacto au plus tard 2 mois avant l'événement et transmis par ailleurs en 7 exemplaires à la ville de Puteaux ou à la ville de Courbevoie. Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- un courrier signé par le responsable de la manifestation (description de l'événement, date, lieu),
- la notice de sécurité,
- la notice d'accessibilité,
- les divers plans.

La visite de la commission de sécurité sur l'ensemble de l'événement, avant son ouverture au public, implique que toutes les installations soient opérationnelles. L'organisateur participe à la visite de la commission de sécurité.

Note de calcul et contrôle

Pour assurer la coordination et la mise en œuvre de l'opération sur le site, il est indispensable que l'organisateur remette aux équipes techniques de Defacto une note de calcul pour toutes les structures posées au sol (tente, échafaudage, gradin, structure scénique...). Cette note de calcul doit être rédigée par un bureau d'étude.

Le montage, conformément au dossier et à la note de calcul, devra être validé par un bureau de contrôle. Les interventions du bureau d'étude et du bureau de contrôle sont à la charge de l'organisateur.

Cette note de calcul doit comprendre les données suivantes :

- les charges d'exploitation (exemple : le public, les aménagements intérieurs...)
- la charge de la structure (tout compris).

NB : ne pas oublier de prendre en compte les charges climatiques : vent et neige.

REMARQUES

1) Defacto tient à la disposition de l'organisateur un complément d'information sur la note de calcul qui doit être rédigée par un bureau d'étude.

2) L'organisateur doit faire respecter le plan des surcharges autorisées sur site à l'ensemble de ses prestataires et doit fournir à Defacto les attestations de bon montage des structures dans les règles de l'art, suivant les recommandations du fabricant et les normes en vigueur.

Logistique

Accès au site - horaires

Pour tous les véhicules qui accèdent à la dalle de la Défense, il est demandé à l'organisateur de :

- vérifier et fournir à Defacto le PTAC ou PTC ou F2 des véhicules : 13 tonnes ou 3,5 tonnes suivant le plan des surcharges autorisées sur site,
- Remplir la fiche demande d'accès et la communiquer aux équipes de Defacto 48 heures (2 jours ouvrés) avant la venue sur le site accompagnée de la carte grise scannée du/des véhicules devant accéder à la dalle.

Pour garantir des conditions de sécurité optimales aux usagers du site, l'accès et la circulation de véhicules sont strictement interdits de :

- 07h30 à 09h30
- 11h30 à 14h30
- 16h30 à 18h30.

Le stationnement des véhicules est interdit :

- sur les voies pompiers.
- aux véhicules légers de moins de 1,90m de gabarit. Ces derniers doivent, après livraison, stationner dans les parkings publics.
- aux engins de manutention en l'absence de gardiennage par du personnel de sécurité.

Livraisons et reprise de matériels et d'engins de manutention

L'accès à la dalle pour les engins de manutention (type chariot élévateur, nacelle) n'est possible qu'après validation par Defacto qui aura préalablement reçu la fiche technique et à condition que leur poids additionné à leur capacité de charge ne dépasse pas 3,5 tonnes ou 13 tonnes suivant le plan de charges du site où ils seront utilisés.

Pour leurs déchargements et rechargements qui doivent se faire à l'extérieur du site, donc sur la voie publique (par exemple sur l'avenue André Prothin), Defacto rappelle que l'organisateur a l'obligation de prévoir et de demander un arrêté de voirie basé sur la méthodologie et le dispositif de sécurité qu'il mettra en place.

Les engins de manutention sont à prendre en charge immédiatement lors de leur livraison par un personnel habilité.

Pour le déchargement de véhicules dont le tonnage est supérieur à 13t, il devra se dérouler sur la voie publique (par exemple sur l'avenue André Prothin), Defacto rappelle que l'organisateur a l'obligation de prévoir et de demander un arrêté de voirie basé sur la méthodologie et le dispositif de sécurité qu'il mettra en place. Cette étape se fait via la fiche de demande d'arrêté de voirie en annexe.

Montage - Exploitation - Démontage

Defacto a besoin de disposer d'un contact sur le site (régisseur ou responsable de l'opération) afin de transmettre ses coordonnées à son PC sécurité ainsi qu'au commissariat en cas de problème.

Defacto organise systématiquement un état des lieux contradictoire avant tout montage et après tout démontage. Ces états des lieux se font avec huissier ou non en fonction de l'importance de l'animation. Le cas échéant, les frais d'huissiers sont à la charge de l'organisateur.

D'autre part, l'organisateur doit prévoir les mesures nécessaires à la protection du sol sous les moteurs des véhicules, sous les groupes électrogènes, sous les moquettes posées en plein air. Defacto préconise l'utilisation d'une bâche de type polyane.

Tout marquage, scellement et ancrage au sol est strictement interdit. La pose au sol de moquette sera réalisée uniquement à l'aide de scotch toilé et non plastifié.

Afin d'assurer la sécurité des installations du montage au démontage total, l'organisateur prend à sa charge du personnel de gardiennage réglementaire et ce dans le périmètre clos de l'événement.

Les nuisances sonores ou autres ne sauraient entraver la tranquillité des riverains et des usagers du site de La Défense et ce pendant toute la durée de l'événement (cf. les arrêtés des villes).

A l'issue de la manifestation, l'organisateur de l'événement prend à sa charge le nettoyage complet du périmètre occupé et l'évacuation totale des déchets.

Les tracts, flyers et autres produits dérivés distribués et jonchant le sol devront être immédiatement ramassés.

Les bacs de magnolias, mis à disposition par Defacto, ne peuvent en aucun cas servir de moyen de lestage et ce quelle que soit la technique utilisée pour les chapiteaux, les tentes, les structures.

Tous les dispositifs et matériels utilisés pour la manifestation, notamment de type pyrotechnique, laser, stroboscope, doivent répondre aux dispositions des normes NF ou CE correspondantes et en vigueur.

L'organisateur est l'interlocuteur unique de ses prestataires. Defacto ne joue aucun rôle d'intermédiaire avec ces derniers.

Ces informations sont non exhaustives et ne préjugent en rien des prescriptions qui seront édictées par Defacto suite à l'étude du dossier technique.

Services

Electricité

- Defacto peut fournir de l'électricité en différents points (voir plan en annexe) :
 - ✓ Sur le Parvis (les armoires sont sous les dalles) :
 - N°1 et n°2 : 500 kva répartis sur ces deux points,
 - N°3, n°4 et n°5 : 200 kva répartis sur l'ensemble des points,

A noter : Le câblage depuis les armoires jusqu'à l'événement est réalisé sous les dalles qui sont soulevées pour l'occasion.
 - ✓ Sur la Place de La Défense :
 - n°6A, n°6B, n°7A et n°7B : 200 kva répartis sur quatre points
 - n°8 : 18 kva

A noter : Le TGBT sur lequel il faut se câbler est situé dans le parking souterrain sous cette dalle, les câbles doivent être tirés dans les goulottes aériennes de ce parking pour rejoindre les sorties 6 et 7.
- Le branchement et le débranchement des câbles en éclaté (sertis de cosses de 10mm) sont effectués par les équipes de Defacto sur leurs propres armoires électriques, du lundi au vendredi de 08h30 à 14h30. La fiche de demande d'électricité accompagnée de son plan complété doit être retournée à Defacto en mentionnant les informations suivantes :
 - ✓ les dates, horaires, nombre de kva souhaités et le point électrique sélectionné.
 - ✓ le tracé du cheminement du câble.
- La mise sous tension de l'armoire électrique est assujettie à la délivrance d'un procès-verbal rédigé par un bureau de contrôle agréé.
- L'ouverture au public est assujettie au contrôle de la distribution électrique et à la délivrance d'un procès-verbal rédigé par un bureau de contrôle agréé.
- Les interventions des bureaux de contrôle sont à la charge de l'organisateur.

Mise à la terre

- Une mise à la terre est obligatoire pour toute utilisation d'un groupe électrogène, quelle que soit sa puissance. Cette mise à la terre doit être vérifiée et validée par un bureau de contrôle agréé avant l'ouverture de la manifestation au public : l'intervention du bureau de contrôle est à la charge de l'organisateur.

- La fiche de demande de mise à la terre accompagnée de son plan complété doit être retournée à Defacto en mentionnant les informations suivantes :
 - ✓ les dates, horaires et points sélectionnés
 - ✓ le tracé du cheminement du/des câbles.
- Le branchement et le débranchement de câbles sertis de cosses de 10mm (fournis et installés par les soins de l'organisateur) sont effectués par les équipes de Defacto sur ses propres installations, du lundi au vendredi de 08h30 à 14h30. Si l'opération a lieu sur le Parvis, un levage de dalles doit être prévu.
- Un dispositif de sécurité sera mis en place par Defacto pour respecter et assurer un indice de protection conforme soit un IP2. Defacto préconise que l'organisateur prévoie des passages de câbles pour l'ensemble de la distribution électrique.

Eau

Il est à noter que l'eau fournie est réputée non potable. Par ailleurs, le réseau d'eau existant à La Défense n'est équipé d'aucun système d'évacuation d'eaux usées sur le site : l'évacuation des eaux usées est donc à la charge de l'organisateur.

- Le raccordement sur les points d'eau, en dehors de la période hivernale qui s'étend du 15 novembre au 15 mars, se fait à l'aide d'une clef du clapet vanne que Defacto fournit sur caution (chèque de 249 euros). Le raccordement se fait ensuite sur un raccord express (pression de 2,5 bars)
- Il est nécessaire de retourner à Defacto la fiche de demande d'eau comprenant les informations suivantes : Les dates, horaires, point(s) d'eau sélectionné(s) sur le plan et le nombre de m³ d'eau souhaité.

Annexes

- **Plans électricité**
- **Plan des surcharges**
- **Fiche demande électricité**
- **Fiche mise à la terre**
- **Fiche demande d'arrêt de Voirie**
- **Fiche demande d'eau**
- **Fiche demande d'accès véhicules**